

AFFAIRE N° 10. - Passation d'un contrat avec la S.E.T.C.O.R., pour l'exploitation du circuit de ramassage scolaire GRANDE-CHALOUBE/POSSESSION.

Passation d'avenants avec divers entrepreneurs assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts, pour l'année scolaire 1972/1973.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer :

- un contrat avec la S.E.T.C.O.R. pour l'exploitation du circuit GRANDE-CHALOUBE/ POSSESSION (35 élèves habitent ce secteur du côté Saint-Denis et fréquentent les écoles de la Possession) ;
- des avenants avec les transporteurs qui assurent le ramassage scolaire pour la campagne 1972/1973.

Les élèves transportés bénéficient de la subvention de l'Education Nationale.

ELEVES SUBVENTIONNES

- Monsieur CHANE Jean-Pierre	176
- Monsieur GOBALRAJA Francis	177
- Monsieur MOUTOUSSAMY Carpin	85
- Monsieur MOUTOUSSAMY Emile	125
- Monsieur SAUTRON Raphaël	276
- S.A.R.L. TRANSTAX (Bois de Nêfles)	229
- S.A.R.L. TRANSTAX (Commune Prima)	29
- S. T. U. D	502
- Madame ZANEGUY Emmanuel	153
- S.E.T.C.O.R	35

T O T A L	1 887

La dépense correspondante prise en charge par l'Education Nationale (65 %) et la Commune (35 %) sera imputée sur les disponibilités du chapitre 944 du budget 1973 - articles 826 et 6 455.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

affirmé
Saint-Denis, le 5 Février 1973
Don B. Lepit et par délégation
le Secrétaire Général
signé : B. Grand

Don copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Générales
Jean Laganelli